

Communiqué de presse



MONTAGNE
DE REIMS

FORÊTS DOMANIALES DE LA MONTAGNE DE REIMS
Ensemble, partageons et valorisons mieux nos forêts

Sortie multipartenariale Forêt d'Exception® 2025

Rendez-vous en Forêt d'Exception® de Verzy pour la sortie « les mares de Verzy » gratuite

Le label Forêt d'Exception® reconnaît le caractère exemplaire d'une démarche menée par des acteurs dynamiques, unis dans une volonté de travailler ensemble pour valoriser un territoire forestier à forte valeur patrimoniale. Ce label est co-animé par l'Office national des forêts et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Les forêts domaniales de la Montagne de Reims représentent 3 500 hectares au cœur du Parc naturel régional, sur le large plateau forestier dominant les coteaux viticoles de Champagne.

Ces forêts recèlent de grandes richesses, à commencer par les fameux Faux de Verzy, et nombreux sont les habitants des villes et des communes alentours à venir s'y ressourcer.

Partenaire du label Forêt d'Exception® et animateur de la sortie « les mares de Verzy », le laboratoire **Gegenaa de l'Université de Reims Champagne-Ardennes** propose une immersion de 3 h au cœur de la forêt domaniale de Verzy, afin de partager les travaux d'une étude scientifique sur le fonctionnement et l'origine des mares pour mieux les comprendre et les préserver!



Présentation de la sortie gratuite « Les mares de Verzy »

Rendez-vous le mercredi 18 juin 2025

Parking des Pins - Forêt domaniale de Verzy à 14h.

Durée : 14h - 17h

Lors de cette exploration, il est conseillé d'apporter des chaussures de marche et des vêtements de pluie pour parcourir **1 km** en forêt.

Sortie **gratuite**, limitée à **30** personnes et accessible à partir de 8 ans.

Les inscriptions sont obligatoires et se font via le lien ci-dessous :

<https://www.billetweb.fr/les-mares-de-verzy>

Pour plus d'informations, contactez l'Office national des forêts, organisateur de la sortie « Les mares de Verzy » : Solène du Puy solene.du-puy@onf.fr 06 11 18 60 66



© Samuel SENEAL, ONF

